

**90% des associations sondées pensent que le dispositif a été un facteur de développement et de diversification de leurs activités.**

## **Territoires Solidaires vous accompagne sur le dispositif ISI en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

### **CONTACT**

**Capucine GUIEU**

**c.guieu@territoires-solidaires.fr**

**07 87 25 77 98**



**FONJEP**  
Fonds de coopération  
de la jeunesse et de l'éducation populaire



**FONJEP**  
Fonds de coopération  
de la jeunesse et de l'éducation populaire



## **DISPOSITIF ISI**

**Envie de participer à un projet traitant des questions d'interculturalité et de solidarité internationale, sans avoir besoin de se rendre à l'étranger ?**

Programme d'éducation à la solidarité internationale, à l'interculturalité et à l'engagement citoyen porté par le Fonjep et financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

<https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/initiative-pour-la-solidarite-internationale-isi>

## 1 Qui doit faire la demande de subvention ?

L'organisation requérante devra être une association française.

## 2 Pour qui ?

- Les jeunes (de 0 à 30 ans) au cœur de l'action : acteurs de la co-construction ou bénéficiaires des actions.
- Pas de nombre maximum ou minimum de participants.

## 3 Sur quelle période ?

- 4 dates de dépôt par an.
- Rendez-vous sur le site du Fonjep ou de Territoires Solidaires pour connaître le calendrier.

## 4 Quel financement ?

- 4 000€ maximum par projet.
- Pas plus de 70% du budget global.
- Une association peut présenter maximum 3 projets par région si les jeunes participants sont différents.

## 5 Principe de non franchissement des frontières

- Les projets de mobilité ne rentrent pas dans le cadre d'un financement ISI.
- L'action ISI peut s'inscrire dans le cadre d'un projet global de mobilité internationale.

## 6 Aucune subvention attribuée à un projet déjà en cours

- Les projets déjà financés par ISI ne peuvent pas être identiques d'un appel à l'autre.
- Le projet peut viser à prolonger un projet JSI ou VVV-SI déjà terminé.

**Le dispositif Initiative pour la Solidarité Internationale (ISI) permet d'obtenir une subvention de 4 000 € maximum. Il est destiné aux projets d'éducation à la solidarité internationale, à l'interculturalité et à l'engagement citoyen porté auprès des jeunes (jusqu'à 30 ans).**



### 2 axes au choix :

- **AXE 1 – Actions d'échanges et/ou de sensibilisation à l'interculturalité et à la solidarité internationale**, dans une démarche d'ECSI sans lien immédiat avec un projet de départ ou d'accueil de jeunes dans le cadre des dispositifs JSI ou VVV-SI.
- **AXE 2 – Actions en lien avec un projet de départ ou d'accueil de jeunes** dans le cadre des dispositifs JSI ou VVV-SI.

### Objectifs visés :

- Le projet doit nécessairement approfondir les questions d'**interculturalité** ET de **solidarité internationale** (la question d'interculturalité ne suffit pas à elle seule) dans une démarche d'ECSI.
- Le projet doit donc permettre aux jeunes d'aborder de manière critique et réflexive les **enjeux de la solidarité internationale**.

### COMMENT CANDIDATER ?

- Contactez Territoires Solidaires.
- Préparez les éléments utiles pour déposer votre dossier en ligne.
- Rendez-vous sur l'application du Fonjep.
- Créez votre dossier d'appel à initiatives.

